

AGES2A

Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (sciences économiques, sociales et juridiques)





Gestion du programme

AGES Conseil de l'agrégation et de la formation continuée des enseignants

Objectif de la formation

Le diplôme d'agrégé de l'Enseignement secondaire supérieur (AESS) est le titre requis pour enseigner une discipline au programme des trois dernières années de l'enseignement secondaire.

Les objectifs de formation sont définis en référence au métier d'enseignant et aux compétences professionnelles qu'il exige (cf. ci-dessous, contenu du programme).

- 1. Dès le début de la formation, les étudiants sont mis en contact avec le terrain scolaire et la réalité de l'enseignement. Cette immersion dans le milieu scolaire alimente deux séminaires d'analyse des pratiques observées et vécues par les étudiants dans le cadre de leurs stages (le Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages et le Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs). L'ensemble de la formation est donc construit, dès le départ, sur l'expérience acquise à travers les stages de façon à créer un aller-retour permanent entre la théorie et la pratique.
- 2. La connaissance d'une discipline, particulièrement nécessaire à son enseignement, ne suffit cependant pas à l'exercice de la profession. Celle-ci, à tout moment, prend appui sur de nombreuses compétences qui sont communes à tous les enseignants, par exemple : comprendre l'adolescent en situation scolaire, gérer le groupe-classe, connaître l'institution scolaire. Le programme de formation vise donc au développement de véritables synergies entre les cours transversaux (tronc commun) et les cours disciplinaires.
- 3. La formation didactique dans une discipline gagne à être ouverte à d'autres disciplines, ce qui suppose le développement chez les futurs enseignants de compétences relatives au travail en équipe. Le programme comprend donc plusieurs séminaires qui sont autant d'occasions de discussions et d'échanges entre étudiants de plusieurs agrégations afin de leur apprendre à confronter entre eux (et plus tard avec leurs collègues) leurs observations, leurs analyses et leurs pistes de solution.

Conditions d'admission

Pour être admis au programme, l'étudiant doit être inscrit en licence à l'UCL ou être titulaire d'un diplôme de licencié délivré par la Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques ou de la Faculté de Droit ou d'un diplôme équivalent.

Admission, inscriptions, scénarios de formation

Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'université sont reprises dans la partie "Renseignements généraux" de la page WEB : http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html

Outre l'inscription au rôle de l'UCL (Halles universitaires, Secrétariat des Étudiants), les étudiants sont tenus de s'inscrire au secrétariat du Conseil de l'agrégation et de la formation continuée des enseignants (AGES).

Inscriptions en étalement

Les programmes qui concernent l'agrégation couvrent une année d'études. Cependant, l'étudiant peut répartir les enseignements de son programme sur deux années. Dans ce cas, l'étudiant doit présenter une première partie d'épreuve avec un minimum de 15 crédits et un maximum de 17 crédits. L'étudiant sera amené à signer une convention définissant sa première partie d'épreuve. Cette convention sera contresignée par le Président ou le gestionnaire du programme de l'AGES afin d'assurer la cohérence pédagogique de la formation. Elle ne pourra plus être modifiée après le 30 novembre.

En cas d'échec en première partie d'épreuve, l'étudiant sera considéré comme bisseur et devra se réinscrire en année bis. En cas de réussite, la deuxième partie d'épreuve devra nécessairemment être réalisée l'année académique suivant la première partie d'épreuve.

Trois scénarios de formation

La formation des AESS est organisée selon trois scénarios:

- 1. **Agrégation intégrée** à la formation disciplinaire : l'étudiant réalise entièrement sa formation d'agrégation parallèlement à sa formation disciplinaire. L'étudiant est enregistré sous le couvert d'une inscription secondaire. Cette inscription en étalement est prise chaque année autant de fois que nécessaire jusqu'au moment de l'obtention du diplôme de base de 2e cycle.
- 2. **Agrégation décalée mais partiellement intégrée à la formation disciplinaire** : l'étudiant commence sa formation d'agrégation durant sa formation disciplinaire, mais il la termine après sa licence. L'étalement est maintenu une année après l'octroi du diplôme de 2e cycle.
- 3. **Agrégation reportée après la formation disciplinaire** : l'étudiant réalise entièrement sa formation d'agrégation après sa licence. L'agrégation reportée se déroule soit en un an, soit en étalement. L'étalement, sauf situation tout à fait particulière, ne dépasse pas deux années consécutives.

Contenu du programme

Conformément au Décret du 8 février 2001, le volume horaire de la formation est de minimum 300 heures. Le texte qui suit ne présente qu'un canevas général. Le programme complet des enseignements, la liste des cours et les cahiers des charges sont disponibles dans les Facultés et peuvent être consultés sur le site Web http://www.ages.ucl.ac.be

Le grade d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur pour les sciences économiques, sociales et juridiques n'est délivré qu'aux porteurs d'un diplôme de licence décerné par les Facultés des Sciences économiques, sociales et politiques et de Droit ou aux porteurs d'un diplôme équivalent.

A. Stages en milieu scolaire

AGES9001 Stage d'enseignement[60h] (8 crédits) N. ou

AGES 9009 Stage d'enseignement [60h] (8 crédits)

N.

- Stages d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs (min. 10h) en liaison avec le séminaire AGRE2100
- Stages d'observation et d'analyse des pratiques didactiques (min. 10h)
- Stages d'enseignement (min 40h).

Les stages d'enseignement sont normalement constitués de 40 "leçons" faisant l'objet d'une évaluation. Toutefois, un maximum de 10 de ces heures pourront être consacrées à d'autres activités pédagogiques. Les activités hors-leçons seront proposées par l'étudiant dans le cadre d'un projet, dont le contenu sera au préalable discuté et agréé par le Directeur des stages.

Contexte scolaire des stages : ils seront diversifiés du point de vue des formes d'enseignement, des sections, des publics, des niveaux d'âges des élèves.

Alternance des stages et des enseignements : dès le début de la formation, les stages s'articulent étroitement aux enseignements et sont organisés en alternance avec eux. Les deux Séminaires d'accompagnement et d'intégration des stages et le Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire et de ses acteurs constituent les lieux privilégiés d'articulation de la pratique à la théorie.

B. Cours

Les cours, exercices et séminaires sont structurés en un tronc commun à toutes les agrégations de l'UCL (sigle AGRE) et une partie spécifique à chaque agrégation (sigle disciplinaire). Les cours à sigle AGRE sont répétés à des moments différents. Les étudiants peuvent ainsi choisir de suivre ces cours au moment qui leur convient le mieux.

Réfléchir sur les pratiques d'enseignement et leur contexte

Partie A spécifique à la formation de licence (15h)

AGES2321 Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages Serge de Patoul, Françoise Lowie

(volet A) en sciences économiques et juridiques[15h] (1

crédit)

ou.

ou

AGES2331 Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages Annick Detry

(volet A) en sciences sociales[15h] (1 crédit)

Partie B commune aux étudiants de plusieurs agrégations

AGRE2200 Séminaire d'accompagnement et d'intégration des stages Ghislain Carlier (coord.), Jean-Louis

(volet B)[15h] (2 crédits)

Dufays, Philippe Parmentier, Marc
Romainville, Sophie Todoroff (supplée
Cécile Vander Borght), Cécile Vander

Borght

Concevoir, planifier et évaluer de pratiques d'enseignement et d'apprentissage

AGRE2211 Didactique générale : théories et pratiques[22.5h] (2 crédits) Philippe Parmentier, Marc Romainville AGRE2221 Apprendre et enseigner avec les nouvelles technologies et Marcel Lebrun (coord.), Costantino

exercices[15h+15h] (2 crédits) Maeder

les exercices sont facultatifs

AGES2320 Didactique des sciences économiques et commerciales[30h] Serge de Patoul, Nathalie Monier

(3 crédits)

<u>DROI2320</u> Didactique du droit[30h+15h] (3 crédits) Françoise Lowie

p. 2

ou		
AGES2330	Didactique des Sciences sociales[30h] (3 crédits)	Colette Deleval, Annick Detry
AGES2520	Séminaire de réflexion sur le contenu des programmes	Françoise Lowie
	(sciences économiques et juridiques)[15h] (1 crédit)	
ou		
<u>AGES2521</u>	Séminaire de réflexion sur le contenu des programmes	Annick Detry
	(sciences sociales)[15h] (1 crédit)	
AGES2530	Communication des savoirs scientifiques[30h] (2 crédits)	Philippe Verhaegen
AGES2540	Exercices de micro-enseignement[15h] (1 crédit)	Bernadette Bailleux, Serge de Patoul
exercices obligatoires dans le programme AGES2A		
<u>AGRE2410</u>	L'adolescent en situation scolaire[22.5h] (2 crédits)	Anne d'Alcantara, Philippe van
		Meerbeeck
<u>AGRE2420</u>	L'institution scolaire et son contexte[22.5h] (2 crédits)	Etienne Bocquet, André Buron (coord.),
		Dominique Grootaers
Animer un groupe, travailler en équipe		
<u>AGRE2320</u>	Séminaire de formation à la relation interpersonnelle et à la	Bernard Demuysere, Christian Lannoye,
	gestion d'un groupe[15h+7.5h] (2 crédits)	Marie-Christine Liesse, Pierre Meurens,
		Pascale Steyns, Marie-Cécile Wagner
		(coord.)
Comprendre et analyser l'institution scolaire et ses acteurs		
<u>AGRE2410</u>	L'adolescent en situation scolaire[22.5h] (2 crédits)	Anne d'Alcantara, Philippe van
		Meerbeeck
<u>AGRE2420</u>	L'institution scolaire et son contexte[22.5h] (2 crédits)	Etienne Bocquet, André Buron (coord.),
		Dominique Grootaers
<u>AGRE2400</u>	Fondements de la neutralité[20h] (2 crédits)	Michel Dupuis, Bernadette Wiame
		(coord.)
AGRE2100	Séminaire d'observation et d'analyse de l'institution scolaire	Etienne Bocquet, André Buron (coord.),
	et de ses acteurs[15h] (2 crédits)	Christian Lannoye

Évaluation - dispenses

Dispenses

Les étudiants qui, durant leur licence, auraient suivi un cours qui pourrait être jugé au moins équivalent à un cours du programme de l'agrégation peuvent demander, par requête écrite adressée au responsable du programme de l'agrégation, à être dispensés de suivre le cours concerné et, éventuellement, à être crédités des unités capitalisables correspondantes.